

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

15/12/2023

Date d'affichage :

15/12/2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20231220-091_2023-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°091/2023 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES CHAMOIS DE L'AUTANE »

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Les Chamois de l'Autane, pour le Noël 2023 des enfants de maternelle de l'école de Pont du Fossé, pour un montant de 200 € (deux-cent euros). Cette somme servira à l'achat de jeux pour chacune des deux classes.

Le Conseil Municipal délibère et décide

↳ **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention d'un montant de 200 € à l'association Les Chamois de l'Autane pour le Noël des enfants de maternelle de l'école de Pont du Fossé.

Les crédits sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **27 DEC. 2023**